

AVIS PUBLIC

Projet de règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Lavaltrie

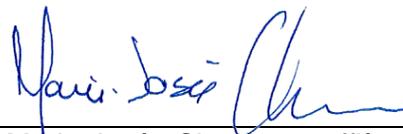
Un avis de motion a été donné et un projet de règlement portant le numéro 308-2022 intitulé : *Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Lavaltrie* a été présenté par madame la conseillère, Francine Ranger, lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 avril 2022.

Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Lavaltrie qui soit conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les employés. Les règles énoncées dans ce code concernent, notamment, les obligations générales de conduite envers l'employeur, les obligations suite à la fin d'emploi, les conflits d'intérêts, l'utilisation des ressources de la Ville, l'utilisation ou la communication de renseignements confidentiels, les abus de confiance et la malversation. Il fait également référence aux sanctions possibles, dans le cas d'un manquement à une règle en vigueur au code.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le **lundi 2 mai 2022 à 19 h** au lieu ordinaire des séances, soit à l'église de Lavaltrie située au 1351, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 5 avril 2022.



Marie-Josée Charron, greffière